

DISTRICT MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte électronique du jeudi 19 août 2021
au siège du District Meurthe-et-Moselle de Football
15, Boulevard du Maréchal Foch 54600 VILLERS-les-NANCY

PROCES VERBAL N° 24

Présents : Mme SONTOT – MM. CAILLO - VALSAQUE.

Assiste : M. HEYMS.

Situation de l'ES Charmois Damelevières

Conformément à la réunion de la commission d'appel du 16 juillet, les deux candidatures ont été réceptionnées par l'IR2F.

De ce fait, la commission districale d'application du statut de l'arbitrage déclare en règle le club de Charmois Damelevières, pour la saison 2020 / 2021 et pourra bénéficier de six mutés pour la saison 2021 / 2022.

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES - SAISON 2021 / 2022

**LISTE DES CLUBS AYANT LE DROIT A UNE OU DEUX MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES
- ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

CLUBS	Niveau	Muté 1	Muté 2
BACCARAT SC *	D2	D2 D	/
BLAMONT AS MJC	D3	D3 E	/
EINVILLE AF *	D4	D4 D	/
GORCY COSNES	D2	D2 A	/
LANEUVEVILLE MARAINVILLER *	D1	D1 C	/
LANEUVEVILLOISE ES	D1	D1 C	D2 C
LEXY US *	D2	D2 A	/
MALZEVILLE SC *	D1	D1 B	/
PICHON MJC *	D1	D1 B	/
REHON CSP *	D1	D1 A	/
SAULXURES ACS *	D1	D1 C	/
TOMBLAINE GSA *	D3	D3 D	/
TOUL FC *	D1	D1 B	D1 B
VAL DE SEILLE *	D1	D1 B	D1 B
VEZELISE GS	D3	D3 C	/

*** CLUBS N'AYANT PAS PRECISE LEUR CHOIX, AVANT LE 30 JUILLET 2021
(PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DU 18 JUIN 2021), LA CDSA A AFFECTE D'OFFICE
L'EQUIPE SENIORS 1**

La Présidente
Noëlle SONTOT

Le Secrétaire
Michel CAILLO